

COMMUNE
d'AUSSAC-VADALLE
CHARENTE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil douze, le douze avril à dix-huit heures trente, le conseil d'administration d'Aussac-Vadalle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT.

Nombre de Membres :

En exercice	07
Présents	06
Votants	05

Date de convocation du conseil d'administration : 05 avril 2012

Présents : M. LIOT Gérard, Mme COUSSAUD Béatrice, Mme GUILBAUD Marlyse, Mme BIRONNEAU Marylène, Mme LIOT Régine, Mme BRUNET Mireille

Absents : Mme GRZESKIEWIEZ Marie-Hélène,

Madame COUSSAUD a été élue secrétaire de séance

OBJET :

Approbation du compte administratif 2011 du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Président présente aux membres du conseil d'administration, le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale 2011. Le Président se retire et Madame BRUNET Mireille prend la présidence.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'approuver le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2011 qui s'établit à 2 022,00 € pour les dépenses de fonctionnement et 2 370,36 € pour les recettes de fonctionnement.
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans,
mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le Président,

Gérard LIOT

REPUBLIQUE FRANCAISE